



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 DECEMBRE 2021

Le 9 décembre à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Réjan SAUPIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE (à partir de CM/21/151), Jonathan NOEL.

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Elisabeth BIDEAUX à Christian LETEURTRE
Sophie LOQUIN à Rachel FOUCART
Béatrice TASSERY à Marie-Claude BEAUFILS
Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE
Patricia LEFEBVRE à Vincent SGARLATA (de CM/21/143 à CM/21/150)

Absent(s) :

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

BIBLIOTHEQUE - TARIFS 2022 - CM/21/143

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de la bibliothèque municipale pour 2022 comme indiqués dans le tableau ci-dessous.

Bibliothèque municipale	TARIFS 2021	TARIFS 2022 inchangés
Lecteurs résidant sur le territoire du Trait et de Yainville	Gratuité	Gratuité
Lecteurs extérieurs au territoire du Trait et de Yainville		
. Adultes (par an)	25,50 €	25,50 €

. Enfants (par an)	17,40 €	17,40 €
. Familles (par an)	32,70 €	32,70 €
Carte de lecteur		
. Renouvellement en cas de perte	2,50 €	2,50 €
Photocopie et feuille imprimante (uniquement pour les documents de la bibliothèque)	Gratuité	Gratuité

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

FIXATION DES TARIFS DU CENTRE SOCIAL « LA ZERTELLE » POUR L'ANNEE 2022 - CM/21/144

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs municipaux du centre social « La Zertelle » à partir du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

CENTRE SOCIAL LA ZERTELLE	TARIFS 2021	TARIFS 2022 inchangés
<u>Les tarifs adhésion (l'adhésion permet un tarif préférentiel pour les manifestations)</u>		
Mineurs 14/17 ans "traitons"	7,30 €	7,30 €
Mineurs 14/17 ans "hors commune"	16,60	16,60 €
Adultes 18 ans et + "traitons"	10,40 €	10,40 €
Adultes 18 ans et + "hors commune"	21,80 €	21,80 €
Pass Famille (2 parents + 1 enfant minimum) "traitons"	26,00 €	26,00 €
Pass Famille (2 parents + 1 enfant minimum) "hors commune"	53,00 €	53,00 €
Pass Famille mono parentale (1 parent + 1 enfant minimum) "traitons"	15,60 €	15,60 €
Pass Famille mono parentale (1 parent + 1 enfant minimum) "hors commune"	32,20 €	32,20 €
Boissons	0,60 €	0,60 €

	Tarifs « P'tite Scène »	
	Adhérent centre social 3€	Adhérent centre social 3€
	Non Adhérent centre social 8€	Non Adhérent centre social 8€
Tarifs sorties et manifestations extérieures		Inchangés
Une personne "adhérent"	5,20 €	5,20 €
Une personne "non adhérent traitons"	10,40 €	10,40 €
Une personne "non adhérent hors commune"	21,80 €	21,80 €
Forfait Famille (2 parents + 1 enfant minimum)	12,40 €	12,40 €
Forfait Famille (1 parent + 1 enfant minimum)	8,30 €	8,30 €
Sorties extérieures non tarifées	2,00 €	2,00 €

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

HYDRE EN SCENE – SPECTACLES – TARIFS 2022 - CM/21/145

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs municipaux des entrées de spectacle de la salle Hydre en Scène tels que décrits ci-dessus et ce, pour la saison culturelle 2021/2022 c'est-à-dire à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 Août 2022.

SPECTACLES DITS TOUS PUBLICS :

HYDRE EN SCENE	2021		2022	
	Plein Tarif	Tarif réduit*	Plein Tarif	Tarif réduit*
TARIF 1 dont le coût de cession du spectacle est inférieur à 3000€	12 € TTC	7 € TTC	12 € TTC	7 € TTC
TARIF 2 dont le coût de cession est supérieur ou égal à 3000€	20 € TTC	12 € TTC	20 € TTC	12 € TTC

* Le tarif réduit inclus : les enfants de -16 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les personnes percevant les minimas sociaux (RSA) et les personnes âgées de + 65 ans

SPECTACLES DITS FAMILLE OU JEUNE PUBLIC

	2021	2022
TARIF 3 Famille	5 € TTC pour tous	5 € TTC pour tous
Séances Cinéma (films de + d'1an)	-	5 € TTC pour tous

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

HYDRE EN SCENE – LOCATION DE LA SALLE – TARIFS 2022 - CM/21/146

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de location de la salle Hydre en Scène à compter du 1^{er} janvier 2022 et ce, jusqu'au 31 décembre 2022.

ACCEPTÉ une mise à disposition gratuite de ladite salle au profit des associations traitonnes à but non lucratif concourant à la satisfaction d'un intérêt général ainsi qu'au profit des services de la Métropole Rouen-Normandie et des partenaires institutionnels en fonction de l'objet de la demande et ce, dans les deux cas, sous réserve d'acceptation par Monsieur le Maire.

<u>Locations privées (Producteurs et autres)</u> 235 places assises	TARIF 2020	TARIF 2022	Evolution
Journée : 8h00-24h00	867 €	1200 €	+ 38%
Forfait 10 heures	596 €	750 €	+26%
Ou Forfait à l'heure (minimum 3h ou 4h)	60 €/h	75 €/h	+25%
<u>Tarif annexes complémentaires :</u> Journée supplémentaire : -20%	694 €	960 €	+38%
<u>Forfait ménage</u>	69 €	69 €	inchangé
<u>Implantation du matériel de la salle :</u>			
Sans fiche technique	231 €	250 €	+8%
Avec fiche technique	461 €	500 €	+8%
<u>Contrôle billetterie</u>	52 €	75 €	+44%

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

APPEL A PROJETS INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EXEMPLAIRES EN AUTOCONSOMMATION - MODIFICATION - CM/21/147

A l'unanimité, le conseil municipal abroge la délibération CM/21/109 du 21 septembre 2021 – Appel à projets installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation – centrale photovoltaïque Centre Gustave Flaubert.

AUTORISE Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projets afin de solliciter une subvention auprès de la Région Normandie « installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation » dans le cadre du projet ombrière centrale photovoltaïque en autoconsommation collective du Service Technique.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) POUR LA CRÉATION D'UNE OMBRIÈRE SUR LE PARKING DES SERVICES TECHNIQUES - CM/21/148

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le principe de réalisation de ces travaux.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, à hauteur de 75 200 €.

Dépenses		Recettes	
Création d'une ombrière (montant HT)	94 000 €	DSIL (80% du montant HT)	75 200 €
TVA	18 800 €	FCTVA (16,404%)	18 503,71 €
		Autofinancement	19 096,29 €
Total TTC	112 800 €	Total TTC	112 800 €

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ PAR ASCENSEUR ET ADAPTATION DES SANITAIRES A L'ÉCOLE GUY DE MAUPASSANT - CM/21/149

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le principe de réalisation de ces travaux.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, à hauteur de 119 506,66 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ANCIENNE CHAPELLE SAINT ÉLOI - CM/21/150

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le principe de réalisation de ces travaux.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, à hauteur de 1 260 760 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) POUR LA VIDÉO PROTECTION ET CONTRÔLE D'ACCÈS AU GYMNASSE GUY DE MAUPASSANT, GYMNASSE PIERRE ET MARIE CURIE, GYMNASSE LÉO LAGRANGE, STADE PIERRE DE COUBERTIN - CM/21/151

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le principe de réalisation de ces travaux.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, à hauteur de 24 873 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) POUR L'INSTRUMENTATION DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE DES ÉCOLES GUY DE MAUPASSANT ET PIERRE ET MARIE CURIE ET DU CENTRE DE LOISIRS ROBERT DOISNEAU - CM/21/152

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le principe de réalisation de ces travaux.

DECIDE D'APPROUVER le principe de réalisation de ces travaux.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, à hauteur de 58 133,66 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) POUR LA MISE EN PLACE D'UNE INTERFACE INFORMATIQUE A DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - CM/21/153

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le principe de réalisation de ces travaux.

DECIDE D'APPROUVER le principe de réalisation de ces travaux.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, à hauteur de 8 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CONVENTION D'APPORT EN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ A LA SEMVIT - CM/21/154

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'apport en compte courant d'associé au bénéfice de la SEMVIT, à hauteur de 400 000 €, dans les conditions présentées dans le rapport au Conseil Municipal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec la SEMVIT permettant la mise en œuvre de cet apport.

DECIDE D'IMPUTER la dépense en résultant du budget ville de l'exercice en cours, fonction 01 « opérations non ventilables », chapitre 27 « autres immobilisations financières », article 27638 « avance autres établissements publics » ;

Réjan SAUPIN ne prend pas pris part au vote.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES ENTRE LE CCAS ET LA VILLE
DU TRAIT - CM/21/155**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition des services entre la commune et le CCAS.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

BUDGET PRINCIPAL VILLE - DECISION MODIFICATIVE N°4 - CM/21/156

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la décision modificative n°4 du budget principal ville 2021.

BUDGET PRINCIPAL VILLE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°4

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Fonction	Chapitre	Nature - Libellé	Montant
01	023	023 – Virement à la section d'investissement	- 39 700,00 €
020	011	6184 – Formation des agents	- 10 500,00 €
020	65	6535 – Formation des élus	+ 10 500,00 €
020	65	657362 – Subvention de fonctionnement CCAS (refacturations ville RH et fournitures)	+ 39 700,00 €
TOTAL			+ 0,00 €
RECETTES			
Fonction	Chapitre	Nature - Libellé	Montant
NEANT			

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Fonction	Chapitre	Nature - Libellé	Montant
01	020	020 – Dépenses imprévues d'investissement	- 22 000,00 €
01	27	27638 – Avance en compte courant d'associé	+ 400 000,00 €
020	21	2158 – Matériel électrique suite à vol ST	+ 22 000,00 €
020	204	2041621 – Subvention d'investissement CCAS	- 39 700,00 €
TOTAL			+ 360 300,00 €

RECETTES			
Fonction	Chapitre	Nature - Libellé	Montant
01	021	021 – Virement de la section de fonctionnement	- 39 700,00 €
divers	13	1311 – Etat Subventions d'investissement actées	+ 322 600,00 €
divers	13	1313 – Département Subventions d'investissement actées	+ 77 400,00 €
TOTAL			+ 360 300,00 €

Que pour information, le solde des dépenses imprévues après adoption de cette décision modificative n° 4 est de :

022 : Dépenses imprévues de fonctionnement : 615 860 €

020 : Dépenses imprévues d'investissement : 198 792 €

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DÉLIBÉRATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF À LA MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL ET DE PERSONNEL SUR LES SITES DE RESTAURATION SCOLAIRE - CM/21/157

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché public ainsi que l'ensemble des actes afférents à celui-ci.

DIT que la dépense sera inscrite aux budgets primitifs durant la durée du marché public.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DE 25% DES CRÉDITS OUVERTS EN 2021 AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL VILLE ET BUDGET ANNEXE HYDRE EN SCÈNE - CM/21/158

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts aux budgets 2021 Ville et Hyde en scène.

Chapitre	Crédits ouverts aux budgets 2021 (hors AP CP)	Montant proposé dans la limite de 25%
BUDGET PRINCIPAL VILLE		
20	321 990 €	80 497 €
21	532 516 €	133 129 €
23	1 089 333 €	272 333 €
BUDGET ANNEXE HYDRE EN SCENE		
21	6 992 €	1 748 €

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - CM/21/159

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres.

DÉCIDE que les commissions d'appel d'offres à venir se réuniront conformément aux dispositions prévues par ce règlement.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DU 30 SEPTEMBRE 2021 - CM/21/160

A l'unanimité, le conseil municipal :

ARTICLE 1 : D'approuver le rapport de la CLETC du 30 septembre 2021 joint en annexe.

ARTICLE 2 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime, à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS OCCASIONNES PAR LES DEPLACEMENTS TEMPORAIRES DES AGENTS DE LA VILLE - CM/21/161

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire appliquer les modalités de remboursement des frais engagés lors des déplacements temporaires selon les taux indiqués ci-dessus et dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire appliquer le règlement modifié.

DIT que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 012 (dépenses afférentes au personnel) de l'exercice budgétaire en cours.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT LIES AUX FONCTIONS ITINERANTES - CM/21/162

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire appliquer les modalités de remboursement des frais de déplacement des activités itinérantes, en appliquant le montant maximum prévu par l'arrêté du 28 décembre 2020

DIT que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 012 (dépenses afférentes au personnel) de l'exercice budgétaire en cours.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DEPOT DE PROJET SOCIAL AUPRES DE LA CAF 76 DANS L'OBJECTIF D'OBTENIR LE RENOUELEMENT DE L'AGREMENT EN FAVEUR DU CENTRE SOCIAL «LA ZERTELLE» - CM/21/163

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à déposer le projet social auprès de la CAF de Seine Maritime dans l'objectif du renouvellement de l'agrément du centre social « La Zertelle » du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de la CAF 76 relative aux versements des prestations de service nommées ci-dessus ainsi que les documents s'y rapportant.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE – ARISTRAITCHAT - CM/21/164

A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association Aristraitchat d'un montant de 2 000€.

PRECISE que cette subvention sera imputée au budget 2021 de la Vie associative au compte 6745 – subvention exceptionnelle.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

PARTENARIAT MUSIQUE DES SAPEURS POMPIERS DU TRAIT - CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE, DE DANSE ET DE THEATRE DU VAL DE SEINE : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE - CM/21/165

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant et l'ensemble des actes afférents à celle-ci.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 1

APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DU TRAIT ET LA COMMUNE DE YAINVILLE RELATIVE A LA GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE GUY DE MAUPASSANT - CM/21/166

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention entre les villes du Trait et de Yainville relative à la gestion de la bibliothèque Guy de Maupassant de Yainville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et les actes afférents subséquents.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA CULTURE (FNCC): DESIGNATION D'UN REPRESENTANT - CM/21/167

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas recourir au scrutin secret.

DÉCIDE de désigner Madame Céline DURVICQ en tant que représentant de la commune aux groupes de travail et séminaires de la FNCC.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF «PETITS DEJEUNERS A L'ECOLE» DANS LES ECOLES PRIMAIRES DE LA VILLE DU TRAIT-ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 - CM/21/168

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser la mise en place de petits déjeuners dans les écoles primaires de la Ville à compter de janvier 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners »

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

SUBVENTION AUX COOPERATIVES ET ASSOCIATIONS DES ECOLES DE LA VILLE EN SOUTIEN AUX PROJETS DE SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES, SORTIES SCOLAIRES REGULIERES OU OCCASIONNELLES SANS NUITEE ET INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES ET CULTURELLES DANS LES ECOLES PRIMAIRES DE LA VILLE - CM/21/169

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le montant de la subvention à 9 000 € par coopérative et association des écoles primaires de la Ville dans le cadre de la mise en œuvre de projets de sorties scolaires avec nuitées, sorties scolaires régulières ou occasionnelles sans nuitée et prestations pédagogiques et culturelles à l'école.

PRECISE que cette subvention sera versée en 2021 pour l'année scolaire 2021/2022 puis tous les mois de septembre pour les années scolaires suivantes sous réserve de présentation du bilan des comptes.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CONSTITUTION DES COMMISSIONS PERMANENTES - CM/21/170

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la modification de la composition de chaque commission, comme suit :

- Commission n°1 – Politique de la Ville : 15 membres dont Monsieur le Maire

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- William GUILLARD
- Marie LE COUSIN

- Marie-Claude BEAUFILS
- Céline DURVICQ
- Elisabeth BIDEAUX
- Jean-Marie GILLE
- Sophie LOQUIN
- Sandrine LECLERC
- Josiane POINFOUX
- Christian LETEURTRE
- Paul BONMARTEL
- Rachel FOUART
- Vincent SGARLATA
- Monique COURSELLE

+ une personnalité extérieure

- Commission n°2 – Politique éducative : 13 membres dont Monsieur le Maire

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- Marie LE COUSIN
- William GUILLARD
- Céline DURVICQ
- Rachel FOUART
- Karine CHÉRON
- Paul BONMARTEL
- Sophie LOQUIN
- François CRAMILLY
- Sandrine LECLERC
- Béatrice TASSERY
- Patricia LEFEBVRE
- ~~Pascal POYE~~ Jonathan Noël

+ une personnalité extérieure

- Commission n°3 – Patrimoine et urbanisme : 14 membres dont Monsieur le Maire

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- Cécile GALHAUT
- Jean-Pierre MOURIER
- Charles LENOIR
- Christian LETEURTRE
- Daniel ROUSSEL
- Réjan SAUPIN
- Jean-Marie GILLE
- Karine CHÉRON
- Marie-Claude BEAUFILS

- François LANGLOIS
- François CRAMILLY
- Monique COURSELLE
- Pascal POYE Jonathan Noël

+ une personnalité extérieure

- Commission n°4 – Attractivité et transition écologique : 15 membres dont Monsieur le Maire

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- François CRAMILLY
- Marie LE COUSIN
- Charles LENOIR
- Cécile GALHAUT
- Daniel ROUSSEL
- François LANGLOIS
- Béatrice TASSERY
- William GUILLARD
- Jean-Pierre MOURIER
- Elisabeth BIDEAUX
- Céline DURVICQ
- Christian LETEURTRE
- Pascal POYE Vincent SGARLATA
- Patricia LEFEBVRE

+ une personnalité extérieure

- Commission n°5 – Politique financière et marges de manœuvre : 13 membres dont Monsieur le Maire

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- Jean-Pierre MOURIER
- Cécile GALHAUT
- William GUILLARD
- Marie LE COUSIN
- Marie-Claude BEAUFILS
- Céline DURVICQ
- Charles LENOIR
- François CRAMILLY
- Elisabeth BIDEAUX
- Vincent SGARLATA
- Monique COURSELLE
- Juan Carlos VEGAS

+ une personnalité extérieure

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

OUVERTURES DOMINICALES DE COMMERCE DE DÉTAIL - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - CM/21/171

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à l'autorisation d'ouvertures dominicales dans l'ensemble des catégories de commerces de détail présentes sur le territoire de la commune aux dates suivantes :

- dimanche 08/05/2022
- dimanche 05/06/2022
- dimanche 18/12/2022

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE DANS L'ESPACE PUBLIC (ANDEEV): ADHESION - CM/21/172

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune à l'Association Nationale Des Elus en charge de l'Environnement et du paysage dans l'Espace Public (ANDEEV) au titre de l'année 2022.

DESIGNE François CRAMILLY en tant que représentant de la commune aux groupes de travail et séminaires de l'ANDEEV.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE INFORMATIQUE - CM/21/173

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste de responsable informatique, à temps complet (35/35^{ème}).

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CREATION D'UN POSTE DE DIRECTION ADJOINTE DU CENTRE SOCIAL - CM/21/174

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste de direction adjointe du centre social La Zertelle, à temps complet (35/35^{ème})

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	+1 (temps complet)	1

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS VILLE - CM/21/175

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'abroger les délibérations précédentes en matière de tableau des emplois et d'adopter les modifications du tableau des effectifs.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CREATION DE DEUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE POUR LA VILLE - CM/21/176

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver l'accueil de deux apprentis au pôle technique, l'un au service du cadre de vie et l'autre au service bâtiment.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi créé est inscrit au budget au chapitre 012 (Charges de personnel).

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

PRESTATIONS PAYABLES PAR LE PASS CULTURE : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC PASS CULTURE REGION NORMANDIE - CM/21/177

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter le Pass culture comme moyen de paiement pour les prestations culturelles proposées par la salle Hydre en Scène, la bibliothèque Gérard Philipe, la Micro-Folie et les Estivales, et celles organisées en partenariat avec le conservatoire de musique et de danse du Val de Seine et les associations culturelles et artistiques.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention Pass Culture avec la SAS Pass Culture ainsi que les éventuels avenants en découlant.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 10 décembre 2021

Patrick CALLAIS,
MAIRE

